

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE DE MONTGERON**  
CONSEIL MUNICIPAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**OBJET : **N°26/16**  
**Commission d'appel d'offres (CAO) – Représentants du Conseil municipal****CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 13 du mois d'avril à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. GAUDEAU, Mme DOLLFUS, M. VEYRAT, Mme GUERY, M. CORBIN, Mme RIOU-HARCHAOUI, M. KNAFO, Mme POULET, M. ALLARD, Mme NICOLAS, M. MAGADOUX, Mme GARTENLAUB, Mme LAPORTE, M. LEROY, Mme MARQUES CARLOS, M. CHEVERT, M. FERRIER, Mme BENZARTI, M. LE MEUR, M. SOUMARE (*à partir de 20h43*), M. DUROVRAY (*à partir de 19h54*), Mme FERRIER, Mme PROVOST, Mme MORIN, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE, M. VINCENT, M. MILOSEVIC, Mme BOULAY

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme DOLLFUS (*jusqu'à 19h54*)  
M. GOURY ayant donné procuration à M. GAUDEAU  
Mme TOUCHON ayant donné procuration à Mme GUERY  
M. SOUMARE ayant donné procuration à Mme CARILLON (*jusqu'à 20h43*)  
M. PRIM ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI

M. VEYRAT a été élu secrétaire de séance

**OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-22, L2121-29 et L1411-5,

Considérant le renouvellement du Conseil municipal à la suite du scrutin du 22 mars 2026,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des représentants du Conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres,

Considérant que, conformément aux dispositions réglementaires applicables, cette commission est composée du Maire, président de droit ou de son représentant, et de cinq membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à l'élection à main levée,

Considérant que se sont portés candidats les élus suivants :

- Titulaires : M. KNAFO, Mme NICOLAS, M. FERRIER, M. VEYRAT, M. VINCENT
- Suppléants : M. GOURY, M. MAGADOUX, Mme DOLLFUS, Mme MARQUES CARLOS, M. PRIM

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 8 avril 2026,

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**Abstentions : M. MILOSEVIC, Mme BOULAY**

**DECIDE** A l'unanimité que l'élection des membres de la commission se fera par vote à main levée.

**PROCÈDE** A l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants pour composer la commission d'appel d'offres.  
Ont obtenu :

- Titulaires :

M. KNAFO	33 voix
Mme NICOLAS	33 voix
M. FERRIER	33 voix
M. VEYRAT	33 voix
M. VINCENT	33 voix

## - Suppléants :

M. GOURY	33 voix
M. MAGADOUX	33 voix
Mme DOLLFUS	33 voix
Mme MARQUES CARLOS	33 voix
M. PRIM	33 voix

En conséquence, sont élus membres titulaires de la commission d'appel d'offres : M. KNAFO, Mme NICOLAS, M. FERRIER, M. VEYRAT, M. VINCENT

Sont élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres : M. GOURY, M. MAGADOUX, Mme DOLLFUS, Mme MARQUES CARLOS, M. PRIM

**DIT**

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de cinq jours à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile-de-France